

REFINE / KAUNAS / SYNTHÈSE DES TRAVAUX

Deux conclusions principales émergent de la confrontation des résultats de la première année du projet.

1 Les limites des « outils européens » proposés par EUROPASS pour la validation des acquis non formels et informels en vue d'une certification¹ après expérimentation par des institutions appartenant au secteur jeunesse, par des organismes de formation professionnelle, par des organismes de formation des adultes et par des universités.

Quatre limites se dégagent de cette expérimentation.

- La première limite est que ces outils, mis à la disposition des individus, supposent que les personnes soient capables de les compléter. Cela n'apparaît pas possible sans aide pour une large part des publics touchés par les institutions partenaires. En effet ils supposent que les candidats soient conscients de leurs compétences, ce qui est loin d'être le cas, en particulier pour des publics de faible niveau de qualification ou pour les personnes ayant des activités bénévoles ou même pour les personnes diplômées qui ne sont pas forcément habituées à l'auto-évaluation.
- La seconde limite est que ces documents sont orientés vers la description. Ils sont de ce fait utiles pour aider les personnes à identifier ce qu'elles ont appris par leur expérience, mais pas suffisants. Ils sont trop statiques. En effet ils ne permettent pas d'une part d'identifier la dynamique du parcours de l'individu, les processus de développement personnel et professionnel engagés, et d'autre part ne laissent pas de place aux projets, aux perspectives. En un mot ils ne permettent pas à l'individu de se situer dans la durée, de mesurer le chemin accompli, les acquis de ce parcours et le chemin à parcourir pour réaliser son ou ses projets.
- La troisième limite est qu'ils sont généraux et qu'ils se veulent en quelque sorte exhaustifs. Le problème est que de ce fait ils ne sont pas utilisables en tant que support. Par exemple un employeur ne peut pas réellement utiliser le CV européen tel qu'il est. Un CV doit être construit et présenté en fonction d'un emploi, d'une entreprise, en fonction de l'offre d'emploi qui est présentée. Il y a donc un travail à réaliser sur le CV qui se présente de ce fait comme une « base de données » personnelle à partir de laquelle on construit une argumentation de présentation de soi et de son parcours dans un but précis. Il

¹ EUROPASS est le document unique proposé par la Commission Européenne pour la transparence des compétences et des qualifications proposé. Il comprend cinq documents :

- le CV européen
- le document Europass Mobilitas
- le supplément au diplôme
- le supplément au certificat
- le portfolio de langue

existerait même un danger à utiliser ces documents tels quels car ils constitueraient en quelque sorte un atteinte à la vie privée.

- La quatrième limite est que ces documents ne sont pas très bien adaptés dans leur contenu et dans leur présentation :
 - aux publics susceptibles de les compléter, notamment ceux qui ont des difficultés face à l'écrit
 - à toutes les activités, ils sont surtout conçus pour rendre compte des connaissances acquises de manière formelle et des compétences professionnelles, ils sont mal adaptés pour décrire les activités bénévoles, les connaissances informelles
 - aux cultures nationales et au contexte dans lequel ils sont susceptibles d'être utilisés. Certes on peut comprendre et encourager l'intention d'établir une sorte de grille commune pour lire les compétences et les qualifications dans un but de transparence, mais il semble que la mise en place de ce dispositif devrait se heurter à des difficultés liées aux systèmes nationaux par exemple les relations sociales, les marchés du travail,...
 - au sens des mots. Il y a encore à progresser sur les traductions et il y a à clarifier les traductions.

Les partenaires proposent, en première proposition, cinq améliorations possibles dans la mise en œuvre d'EUROPASS :

- Probable nécessité d'inclure de nouveaux documents, notamment pour pouvoir rendre plus précisément compte des activités bénévoles. Plusieurs pays ou associations ont construit des outils dans la perspective de reconnaître ce type d'activités, il serait utile de les prendre en compte d'autant que la possibilité d'inclure de nouveaux documents est bien prévu dans mes principes de lancement d'EUROPASS.
- Nécessité de modifier ou de simplifier le langage utilisé dans ces documents qui ne sont pas à la portée de tous
- Introduire, dans la perspective de validation des acquis de l'expérience, une notion comme celle de « learning outcomes »
- L'ensemble des partenaires a souligné l'importance des dispositifs de conseil et d'accompagnement des candidats à la validation. Mais ceux-ci doivent être confiés à des « professionnels », des experts. En effet il est important que les informateurs et les accompagnateurs ne soient pas des acteurs influençant les choix, ayant un rôle pressant sur les candidats.
- Il faut progressivement former les personnes à l'auto-évaluation individuelle de ses connaissances et compétences. La perspective de formation tout au long de la vie oblige à une attitude pro-active de tous, qui n'est pas encore dans nos habitudes et nos pratiques .

2 Le travail qu'il y a à mener d'ici la fin du projet

Deux pistes émergent de l'état des travaux:

- Les dispositifs mis en place ou expérimentés démontrent désormais une relative maîtrise, sinon une identification des démarches à mettre en œuvre pour aider les candidats à exprimer les compétences qu'ils ont acquises dans leurs diverses expériences. Le point fort de cette approche est la préoccupation de conseil, d'orientation et d'accompagnement. En revanche sur la question de l'évaluation l'état d'avancement des pratiques est moins avancé et réclame encore un investissement théorique et un outillage méthodologique.
- Même si des avancées dans le dialogue, le partage d'expérience a été réalisé depuis le début du projet entre les secteurs. Il reste encore des avancées à réaliser, la compréhension réciproque nécessitant du temps et un approfondissement du travail amorcé. Cela est d'autant plus nécessaire que les partenaires eux-mêmes sont à des degrés divers d'organisation. Les organisations du secteur bénévole sont peu organisés eu niveau national et encore plus au niveau européen. Ils ont construire un langage commun et c'est seulement sur ces bases assurées que l'on pourra progresser.

Michel Feutrie
Modérateur de l'Atelier Refine
6/11/2004